

CeTP – Consignes pour les 4 activités de formation pastorale

Objectif

- Initier et développer la réflexion pastorale
- Faire rentrer les étudiant·es dans une dynamique de formation continue

Objet de l'activité

L'étudiant·e participera pendant le temps de sa formation au CeTP à quatre activités de formation pastorale, organisées par l'UCLouvain, par les institutions partenaires ou d'autres institutions proposant des activités de ce type. Le programme de ces activités peut être étalé sur une journée, deux jours ou un cycle de conférence. Sur la page web du CeTP, onglet - Activités en cours (<https://uclouvain.be/fr/facultes/theologie/activites.html>), on trouve chaque année une liste avec différentes propositions. Les activités qui ne sont pas sur cette liste doivent être validées par l'UCLouvain ou l'institution partenaire de l'étudiant·e.

Dans le cadre de ces activités de formation pastorale, le CeTP organise chaque année une journée de formation spécifiquement destinée aux étudiant·es du CeTP. Cette journée est obligatoire pour les étudiants·es qui font le programme sur une année. Il est recommandé d'y participer deux fois pour les étudiants·es qui font la formation en étalement, et requis d'y participer au moins une fois. Cette année elle aura lieu **le samedi 10 février 2024 de 9h30 à 16h à l'UCLouvain au More 52** et portera sur « **Pour une bonne intelligence des normes en liturgie** ».

Évaluation

La participation à ces 4 activités de formation pastorale est requise pour l'obtention du certificat, mais elle n'est pas créditee.

Il est demandé aux étudiant·es de faire un bref rapport qui met en lumière ce qu'ils ou qu'elles retirent de cette formation. Au verso de ce document, on trouve *à titre de proposition* une grille qui peut être remise aux étudiant·es pour dégager les apports de cette journée. Ce rapport est remis à l'institution partenaire. Il ne doit pas être coté.

Pour la journée organisée par le CeTP, il n'est pas demandé de faire de rapport, car la journée comprend toujours des temps de travail personnel et/ou en groupe. La participation active à la journée suffit pour valider l'activité. Après cette journée, l'UCLouvain transmet aux institutions partenaires la liste des participant·es pour qu'elles puissent comptabiliser leur participation.

L'institution partenaire fait la liste des activités auxquelles a participé l'étudiant·e et vérifie s'il ou elle a bien participé à ces 4 activités avant la délibération pour l'obtention du certificat.

Liste des activités : voir <https://uclouvain.be/fr/facultes/theologie/activites.html>

Consignes pour le rapport des activités de formation pastorale

Il est demandé aux étudiant·es de faire un **bref rapport** qui met en lumière ce qu'ils ou qu'elles retirent de cette formation.

Voici les consignes en vue de la rédaction du rapport des activités de formation pastorale suivies :

1. Quels furent les éléments les plus significatifs, les idées-clés, exprimés et développés lors de cette activité de formation pastorale ? Il est important de préciser pour chaque élément l'intervenant·e qui l'a émis.
2. Quels sont les appuis, mais aussi les questions et interpellations, que vous en retirez pour le domaine de la pastorale dans lequel vous êtes engagé·e ?

Nb : toute citation doit être placée entre guillemets.

Remarque : ce « bref rapport » ne doit dépasser une à deux pages (soit 5000 à 10000 caractères espaces compris).